



MAIRIE

42330 CUZIEU

Décision portant signature d'un contrat de maintenance de la signalisation tricolore carrefour RD6 / RD16

Le Maire de Cuzieu,

Vu l'article L 2122-22 du code Général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 2122-22.4, le maire peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'il y a lieu de souscrire un contrat de maintenance de la signalisation tricolore installée au carrefour RD6/RD16,

Considérant la proposition de la Société Bouygues Énergies et Services,

DÉCIDE

- ARTICLE 1 :** De signer avec la Société Bouygues Énergies et Services, un contrat de maintenance pour la signalisation tricolore installée au carrefour RD6/RD16.
- ARTICLE 2 :** Le contrat prend effet le 1^{er} avril 2024 pour une durée de trois années.
- ARTICLE 3 :** Le cout annuel du contrat est de 1 130 € H.T.
- ARTICLE 4 :** En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon par courrier ou sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 5 :** La Secrétaire de Mairie et Monsieur le Trésorier Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.
- ARTICLE 6 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et ampliation sera transmise à Bouygues Énergies et Services et à Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison

A Cuzieu, le 31 mai 2024

Le Maire,
Jean-François RASCLE



Le Maire de Cuzieu certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
A/R Préfecture le 31.05.2024
Notifié le
Le Maire,
Jean-François RASCLE

